



International Tropical Timber
Organization
Organisation Internationale des
Bois Tropicaux

Promotion de l'Aménagement Durable des Forêts
Africaines
Promotion of Sustainable Management of African
Forests

PD 124/01 Rev.2 (M)

OAB/ATO/OAM



Organisation Africaine du Bois
African Timber Organization
Organizaçao Africana da Madeira
Organizacjon Africana de la Madera

RAPPORT DACHEVEMENT DE LA PREMIERE ETAPE DE LA SECONDE PHASE

Nom : François HIOL HIOL

Date : 15 septembre 2009

Fonctions : Coordonnateur Régional du
projet PD 124/01 Rev.2(M)

SOMMAIRE

Fiche signalétique du projet	4
Partie I : Résumé	4
I.1 Généralités concernant le projet.....	4
I.1.1 Problèmes à résoudre.....	4
I.1.2 Objectifs du projet.....	5
I.1.3 Stratégie d'exécution du projet.....	6
I.1.4 Durée prévue et coûts envisagés.....	6
I.2 Réalisation du projet	7
I.2.1 Produits obtenus	7
I.2.2 Objectifs particuliers atteints	8
I.2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement	9
I.3 Participation des bénéficiaires visés.....	10
I.4 Enseignements tirés	11
I.4.1 Enseignements relatifs au développement	11
I.4.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet.....	11
I.4.2.1 Organisation et gestion du projet.....	12
I.4.2.2 Documentation relative au projet.....	13
I.4.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet	13
I.4.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts.....	13
I.4.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés	13
I.5 Recommandations	14
Partie II. Texte principal.....	16
Contenu du projet	16
II.1 Le projet complet.....	16
II.1.1 Objectifs	17
II.1.1.1 Objectif de développement	17
II.1.1.2 Objectifs spécifiques.....	17
II.1.2 Justification	17
II.1.2.1 Problèmes à traiter.....	18
II.1.3 Situation escomptée à l'achèvement du projet.....	19
II.1.4 Stratégie du projet	20
II.1.5 Bénéficiaires ciblés.....	22
II.1.6 Les produits	22
II.1.7 Budget	26
II.1.8 Structure de gestion du projet	26
II.1.9 Conformité aux objectifs de l'AIBT.....	28
II.1.10 Conformité au Plan d'action de l'OIBT	29
II.2 Le projet Etape 1 Phase II.....	30
II.2.1 Objective spécifique 1	30
II.2.2 Objectif spécifique 2.....	31
II.2.3 Contexte du projet	31
II.2.3.1 Le cadre légal et institutionnel.....	31
II.2.3.2 La mise en œuvre des aménagements forestiers et situation des audits de la gestion forestière et certification.....	31
II.2.4 Conception et organisation du projet.....	32

II.2.4.1 Conception du projet.....	32
II.2.4.2 Organisation du projet.....	32
II.2.5 Participation des bénéficiaires.....	33
II.2.6 Exécution du projet.....	34
II.2.7 Les écarts.....	34
II.2.8 Hypothèses et risques à la conception.....	34
II.2.9 Pérennité du projet au-delà de la l'étape 1 de la phase II due aux conditions d'exécution.....	35
II.2.10 Adéquation des apports du projet.....	35
II.2.11 Les principaux résultats de l'étape 1 de la phase II.....	36
II.2.11.1 Produit 1.2 : Développement des PCI nationaux.....	36
II.2.11.2 Produit 1.5 : Des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans 5 pays en matière d'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits forestiers.....	37
II.2.11.3 Produit 2.4 : Formation supplémentaire des formateurs en matière d'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits forestiers.....	38
II.2.11.4 Produit 2.5 : Capacité consultative et de diffusion de l'OAB.....	39
II.2.12 Appréciation de la situation à la fin de l'étape 1 de la phase II par rapport à la situation préalable.....	39
II.2.13 Degré d'accomplissement des objectifs spécifiques du projet.....	40
II.2.14 Impacts et pérennité des acquis de la première étape de la phase II.....	40
II.2.15. Synthèse de l'analyse.....	41
Partie III : Conclusions et recommandations.....	42
III.1 Enseignements tirés.....	42
III.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet.....	42
III.1.2 Enseignements relatifs à l'exécution.....	43
III.1.2.1 Organisation et gestion du projet.....	43
III.1.2.2 Documentation relative au projet.....	44
III.1.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet.....	44
III.1.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts.....	44
III.1.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés.....	44
III.2 Recommandations.....	45
Responsable du rapport.....	46
Visa du Secrétaire Général de l'Organisation Africaine du Bois.....	46

Rapport d'achèvement du projet

Fiche signalétique du projet

- a. Intitulé : Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines
- b. Numéro d'ordre : PD 124/01 Rev.2 (M)
- c. Agence d'exécution : Organisation Africaine du Bois et Organisation internationale des bois tropicaux
- d. Host government (s): Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire, RCA, RDC, Rep. du Congo, Libéria, Togo
- e. Date de démarrage : 20 janvier 2008
- f. Durée réelle (mois) : 12 mois
- g. Coût réel du projet : USD 360 000

Partie I : Résumé

I.1 Généralités concernant le projet

I.1.1 Problèmes à résoudre

Au moment où démarre la première étape de la phase II, d'importants progrès ont été réalisés dans les pays membres de l'OAB et de l'OIBT en Afrique en vue de la gestion durable des ressources forestières. Ces progrès sont plus importants en ce qui concernent l'élaboration des cadres légaux et institutionnels de la gestion des ressources forestières. En ce qui concerne la mise en œuvre des aménagements sur le terrain, l'évolution est positive.

Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest les ressources sont plus limitées et les états gèrent plus directement les forêts de production. Les forêts subissent une plus forte pression de la part des activités agricoles et les plantations forestières jouent un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement en bois d'œuvre des industries. Une éventuelle certification forestière devrait donc prendre en compte le cas des plantations.

Dans le Bassin du Congo, d'importantes ressources existent et la gestion des forêts naturelles pour la production de bois d'œuvre est la plus importante option. Les entreprises d'exploitation forestière qui reçoivent en concession des grandes superficies forestières sont plus impliquées dans l'effort de gestion durable de la ressource. La faiblesse des capacités techniques, tant des administrations que des entreprises privées gestionnaires des ressources est une contrainte majeure à la mise en œuvre des aménagements durables.

Les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre. La classification faite à la conception du projet a évolué et se présente de la manière suivante :

- Les pays qui ont accompli des progrès vers l'aménagement durable des forêts et ont démarré la mise en œuvre des PCI qu'ils ont élaborés ; la gestion forestière des concessions forestières de certains de ces pays a été certifiée dans le système FSC ; toutefois, la capacité de mise en œuvre de l'aménagement forestier des acteurs forestiers demeure faible (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, et Ghana).
- Un pays (la RCA) qui a fait des progrès en aménagement forestier ; il a suffisamment avancé dans la formulation de ses PCI mais ne les a pas encore finalisés ; des tests de terrain du CIFOR avait été réalisés dans ce pays dans le cadre de l'élaboration des PCI régionaux OAB/OIBT.
- Des pays dans lesquels des efforts en aménagement durable des forêts sont en cours mais l'élaboration des PCI n'a pas encore démarré (Nigeria et Togo ; certains pays de l'OAB qui n'ont pas encore adhéré à l'OIBT tels que la Guinée Equatoriale et la Tanzanie).
- Les pays qui ont besoin de réaliser de profondes réformes de leur cadre législatif et réglementaire pour faciliter l'aménagement durable des forêts (République Démocratique du Congo et Liberia ; Angola et Sao Tome et Principe) ; les deux derniers ne sont pas membres de l'OIBT.

La première étape de la phase II démarre également dans un contexte de crise financière mondiale qui affecte significativement le marché immobilier européen et nord américain avec de très fortes répercussions sur les achats des matériaux de construction comme le bois. En effet, les cours du bois et ses exportations ont globalement baissé dans la plupart des pays producteurs africains au cours de l'année 2008. Par ailleurs en plus du gel des commandes du bois par un marché immobilier en détresse, le premier semestre 2008 a été une période caractérisée par la faiblesse du dollar (faible valeur des ventes) et la hausse du cours du pétrole brut (coût de fabrication et de transport élevés). La conjugaison de tous ces facteurs a sinistré le secteur bois. Les conséquences de cette situation en terme de pertes fiscales pour les Etats et pertes d'emplois pour les travailleurs ainsi que les répercussions sociales et environnementales n'ont pas été entièrement évaluées.

I.1.2 Objectifs du projet

Objectif de développement

Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

I.1.3 Stratégie d'exécution du projet

La stratégie globale du projet dépend grandement de l'utilisation de l'OAB comme institution régionale, en mesure de fournir des mécanismes efficaces d'échange d'expériences, de facilitation de l'élaboration d'approches harmonisées/coordonnées pour le développement, la mise en application et le suivi des PCI pour l'aménagement forestier durable.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'AFD, au niveau national et au niveau de l'UFA.

En rapport avec les différents niveaux de progrès vers l'aménagement durable des forêts dans les pays cibles, la séquence logique d'activités au niveau national n'est pas appliquée de la même manière dans tous les pays.

La stratégie du projet comprend trois phases d'activités:

Phase I Renforcement des capacités au niveau régional et national dans des pays participants sélectionnés.

Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi les bénéficiaires dans des pays sélectionnés.

Phase III Renforcement des capacités parmi les bénéficiaires dans les autres pays membres de l'OIBT.

Les phases II et III comprennent un appui aux pays participants au niveau régional.

I.1.4 Durée prévue et coûts envisagés

La première étape de la phase II qui fait l'objet du présent rapport avait une durée prévue de 24 mois pour un coût total de 360 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique.

I.2 Réalisation du projet

I.2.1 Produits obtenus

Le projet dans son ensemble comporte 10 produits à réaliser dont 5 au niveau national des pays membres et 5 au niveau régional à travers l'OAB. Dans sa conception, le projet visait à entamer sept produits dans sa première phase de trois ans. Les trois autres produits devant être entamés lors des phases suivantes. Mais, les réalités actualisées dans chacun des pays telles que ressorties des tournées de la Coordination Régionale du projet dans les pays membres ont poussé à retenir huit produits pour la première phase du projet (Tableau 1).

Tableau 1 Produits visés au cours de la phase I du projet après état des lieux

Produit	Libellé
1.1	Forum national opérationnel dans 6 pays (Ghana, Gabon, Cameroun, RCA, RDC, Togo)
1.2	PCI/normes de certification nationales établies dans 5 pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, République du Congo)
1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 6 pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, RCA, Congo)
2.1	PCI OAB/OIBT pour forêts naturelles et PCI OAB/OIB pour les plantations
2.2	Forum régional opérationnel (2.2.4)
2.3	Cadre d'audit et système d'aménagement des forêts africaines
2.4	Formation des formateurs en audits et aménagement forestiers
2.5	Renforcement de la capacité consultative et de diffusion de l'OAB

Dans l'ensemble, tous ces produits avaient été obtenus bien qu'il restait encore la dernière étape de finalisation du manuel sur les systèmes d'aménagement adéquat (Produit 2.3) et d'adoption des PCI des plantations forestière (produit 2.1).

A la conception, la phase II du projet n'était pas découpée en plusieurs étapes. Toutefois, à cause de l'insuffisance des fonds alors mobilisés par le Secrétariat Exécutif de l'OIBT (US\$ 320.000) par rapport à ce qui était prévu (US\$ 864.070), il s'est avéré nécessaire de démarrer une première étape qui devait finaliser les activités de la première phase et démarrer celles qui avaient été prévues pour la seconde phase. Le tableau 2 suivant indique le programme annuel d'opérations de la première étape de la phase II du projet.

Tableau 2 Programme annuel d'opérations prévus pour la première étape de la phase II du projet

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
Produit 1.2	<i>PCI/critères de certification nationaux</i>	<i>Document sur les PCI/critères de certification et le processus de développement</i>	<i>Les intervenants acceptent les PCI OAB/OIBT comme cadre de suivi de la gestion forestière</i>
Activité 1.2.6	Premier atelier national organisé	Rapport de l'atelier	
Produit 1.5	<i>Minimum de 60 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans chaque pays</i>	<i>Liste des stagiaires</i>	<i>La formation est pertinente aux besoins des participants</i>
Activité 1.5.1	Besoins de formation identifiés et programme de formation élaboré	Rapport sur les besoins de formation, programme de formation	
Activité 1.5.2	Matériel didactique produit pour les contrôleurs	Formations offertes	
Activité 1.5.3	Stage de formation pour contrôleurs organisé	Rapport du stage	
Activité 1.5.4	Matériel didactique pour cadres forestiers produit	Formations	
Activité 1.5.5	Stage de formation organisé	Rapport du stage	
Produit 2.4	<i>Minimum de 60 instructeurs formés</i>	<i>Liste des instructeurs formés</i>	<i>Des formateurs appropriés peuvent être identifiés dans les pays membres</i>
Activité 2.4.5	Stages supplémentaires organisés	Rapports des stages	
Produit 2.5	<i>Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée</i>	<i>Effectifs et qualifications Rapports d'avancement/annuels Liste des services offerts</i>	<i>Les contributions des pays membres à l'OAB sont adéquates</i>
Activité 2.5.1	Conseiller régional/Coordinateur du projet recruté et centre de coordination établi	Contrat d'engagement, rapport initial	
Activité 2.5.3	Matériel informatique, logiciel et installations de communication obtenus et entretenus	Matériel et installations en place, rapports d'entretien	
Activité 2.5.5	Données rassemblées	Base de données Rapports de mission	
Activité 2.5.6	Documents traduits	Documents traduits	
Activité 2.5.7	Matériel de publication imprimé et diffusé	Documents imprimés Liste des destinataires	

I.2.2 Objectifs particuliers atteints

Le projet comporte au total deux objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Les éléments spécifiques qui ont été établis incluent :

- Démarrage du processus d'élaboration des PCI au Liberia ;
- Cinq (05) sessions de formation ont été organisées sur l'aménagement durable des forêts naturelles africaines et l'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits de gestion forestière ; au cours de celles-ci, cent vingt-cinq (125) acteurs de la gestion durable ont été formés dans les cinq (05) pays dont : Vingt-six (26) au Cameroun, vingt-trois (23) au Gabon, vingt-quatre (24) en Côte d'Ivoire, vingt-cinq (25) au Ghana et vingt-six (26) en République du Congo ;

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Les éléments moteurs établis au niveau régional pendant la Phase I du projet comprennent :

- la validation officielle des PCI des plantations par la Commission des Experts de la 21^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Ministres en décembre 2008 à Libreville;
- le renforcement des capacités en audits et aménagement forestiers au niveau régional, à travers l'organisation d'un atelier régional de formation des formateurs en audits de l'aménagement durable des forêts naturelles d'Afrique à l'intention des pays francophones d'Afrique membres de l'OAB et de l'OIBT pour compléter le pool de formateurs de 20 à 40 ; les vingt premiers formateurs ayant été formés au cours de la première phase ;
- le renforcement de la capacité de l'OAB par la mise en place d'un Coordonnateur qui met en œuvre le projet et facilite la communication entre l'OAB et ses pays membres participant au projet.

I.2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement

L'objectif de développement du projet est de « Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés. »

Pendant la première étape de la Phase II du projet, l'OAB a continué à promouvoir l'aménagement durable des forêts dans ses pays membres en démarrant des activités d'élaboration des PCI dans un nouveau pays membre. Mais surtout elle a entrepris de renforcer les capacités des acteurs nationaux et régionaux de l'aménagement durable des forêts en Afrique à travers des formations organisées en matière d'aménagement durable des forêts naturelles africaines et l'utilisation des

PCI OAB/OIBT et audits de gestion forestière. Ainsi, les acteurs formés perçoivent mieux l'intérêt du suivi évaluation de l'aménagement forestier à l'aide des PCI au niveau de l'unité forestière d'aménagement (UFA) et le recours à la certification forestière comme instrument visant à crédibiliser cet aménagement vis à vis du marché international du bois.

1.3 Participation des bénéficiaires visés

Les bénéficiaires ciblés du projet sont : les Concessionnaires, PME, forêts villageoises, Autorités forestières, ONG et autres groupes intéressés, Organisations, organismes et programmes régionaux.

Pendant la première étape de la Phase II du projet, les sessions de formation qui ont été organisées dans les pays ont eu pour groupe cible : les cadres de l'administration forestière, le personnel des cellules d'aménagement au sein des entreprises forestières, le personnel des ONG environnementales nationales et internationales, des bureaux d'études et des universitaires (produit 1.5). De même au Liberia le lancement du processus d'élaboration des PCI a impliqué les représentants de tous les groupes de bénéficiaires qui font partie du groupe national de travail (produit 1.2).

De leur côté, les certificateurs FSC (EUROCERTIFOR, ICILA, SGS, SMARTWOOD) font référence aux PCI OAB/OIBT dans les référentiels utilisés dans le cadre des pré-audits et audits de certification FSC qui ont été effectués en Afrique Centrale.

En Afrique centrale et de l'ouest, les différentes initiatives relatives à la promotion de la bonne gouvernance et la légalité dans le secteur forestier, que ce soit par les gouvernements (FLEGT), les ONG et le secteur privé (WWF-IUCN-TRAFFIC, FORCOMS, TTAP) s'appuient largement sur les PCI OAB-OIBT pour l'élaboration de leurs référentiels techniques et même sur l'expertise rendue disponible à l'OAB grâce à ce projet.

Le projet a poursuivi la mise en œuvre de la convention de partenariat avec le Bureau Régional du Fonds Mondial pour la Nature pour l'Afrique Centrale (WWF-CARPO) et l'OAB. Il convient de rappeler que cette convention fait mention de manière explicite à la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT avec la réalisation conjointe d'activités du projet. Ainsi, pendant cette première étape de la phase II du projet WWF-CARPO a contribué aux financements des sessions de formation nationale et régionale sur les audits d'aménagement forestier organisées par le projet. De même cette ONG a utilisée les PCI OAB-OIBT comme référentiel technique pour l'évaluation de la gestion forestière chez ses partenaires du secteur industriel.

I.4 Enseignements tirés

1.4.1 Enseignements relatifs au développement

1.4.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet

Les progrès observés dans l'aménagement durable des forêts du bassin du Congo constituent un facteur déterminant dans le renforcement de la durabilité des acquis du projet. En effet, toutes les parties prenantes de l'aménagement durable des forêts africaines sont d'accords sur le fait que l'aménagement durable des concessions forestières de production à travers l'élaboration et l'application des plans d'aménagement forestier, progresse significativement dans les pays du Bassin du Congo. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Ce progrès a rendu évidente la contribution potentielle du secteur forestier à l'économie des pays et au développement social des populations riveraines. Les différents systèmes de certification mais aussi des lois en vigueur dans plusieurs pays prévoient le respect d'un cahier de charges pour garantir une amélioration directe des conditions et du cadre de vie des populations riveraines, à travers des investissements directs au niveau de l'éducation, des infrastructures et de la santé. Ainsi, les pays se rendent compte de l'utilité que les PCI OAB/OIBT pourraient leur offrir en tant qu'outil du suivi-évaluation de l'aménagement forestier durable en leur permettant d'aller au-delà du contrôle forestier classique en vigueur. En revanche, l'absence de cadre réglementaire des audits de gestion forestière sur la base des PCI OAB/OIBT ne facilite pas la systématisation de l'utilisation effective des PCI comme outil de suivi-évaluation.

Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt. Bien que le FSC ait son référentiel technique, tous les acteurs conviennent que l'élaboration d'un référentiel spécifique à la sous région est nécessaire et que celui-ci devrait s'appuyer sur les PCI OAB-OIBT. Comme cela a été observé à la fin de la première phase, une plus grande intégration de la certification dans la démarche du projet devrait assurer la durabilité de ses acquis car si à la conception du projet PD 124, il était question avec les PCI OAB/OIBT de préparer et sous-tendre la certification forestière, actuellement il faut l'accompagner et faciliter son développement.

Par ailleurs, deux pays ont signé des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne : le Ghana et la République du Congo. Les PCI OAB/OIBT ont servi de base pour la définition des grilles de vérification de la légalité dans les pays en question. Ainsi, l'interaction entre le projet et les initiatives liées à la promotion de la légalité (FLEGT particulièrement) est à poursuivre pour continuer à renforcer la durabilité des acquis du projet, étant donné que plusieurs autres pays se sont engagés sur la voie de négocier et conclure les Accord Volontaires de Partenariat (APV) avec l'Union européenne. Au niveau du secteur privé, plusieurs entreprises forestières industrielles disposent actuellement d'attestation de légalité d'origine des bois en Afrique Centrale.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour Le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont continué d'être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité. L'OAB en tant que partenaire technique de la COMIFAC y a été présent et a continué à soutenir le fait que les PCI OAB/OIBT soient intégrés comme outil de conception, suivi et évaluation de la gestion forestière. Déjà, l'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à baser l'aménagement forestier dans les pays membres sur les PCI harmonisés OAB/OIBT.

Les impacts de la crise financière mondiale sur le secteur bois au cours de l'année 2008 ont poussé les pays d'Afrique Centrale d'envisager des mesures visant à alléger le poids de la fiscalité et parafiscalité forestières. Ce qui crée un environnement incitateur à la gestion durable. En outre, la crise financière mondiale a attiré l'attention sur l'intérêt du développement d'un marché domestique du bois (national et intra africain) ; le commerce du bois étant actuellement fortement dépendant des marchés internationaux.

Les formations organisées au niveau national dans les pays membres au cours de cette première étape de la phase II sont décisives pour une bonne appropriation des résultats du projet au niveau de chaque acteur forestier. A cet effet, elles sont essentielles pour la pérennisation des acquis du projet. De telles formations devraient s'étendre à tous les pays participant au projet et même toucher beaucoup plus d'acteurs qu'il avait été prévu à la conception du projet.

Parmi les facteurs qui pourraient affecter négativement la durabilité du projet, l'état actuel du fonctionnement de l'OAB et son avenir sont inquiétants.

I.4.2 Enseignements relatifs à l'exécution

I.4.2.1 Organisation et gestion du projet

La mise à disposition d'un Coordonnateur Régional par l'OIBT pour renforcer la capacité de l'OAB s'est montrée encore plus pertinente au cours de cette première étape de la seconde phase du projet. En effet, les problèmes de fonctionnement de l'OAB semblent s'être amplifiés au cours de l'année 2008 avec les difficultés financières que cette organisation connaît suite au non paiement des cotisations financières des pays membres. Ces problèmes se manifestent par une démobilisation de son personnel qui souffre des conséquences liées à plusieurs mois d'arriérés de salaire. Le poste de Directeur en charge des aménagements forestiers et de la certification, vacant depuis plusieurs années, n'a pas encore été pourvu. Au moment où ce rapport est écrit, les deux autres directeurs jusque-là en poste sont partants. Le chef de service en charge des statistiques et de la documentation et qui jouait en même temps le rôle d'assistant technique au Coordonnateur Régional a démissionné depuis le mois de mai 2009 pour rejoindre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Les appuis prévus au niveau du personnel d'appui (comptabilité, secrétariat et chauffeur) sont inexistant. Par conséquent, en dehors des locaux qui lui sont fournis par l'OAB, le Coordonnateur Régional du projet ne

reçoit aucune autre assistance de cette organisation et doit supporter toute la charge de travail qu'impose un projet régional d'une telle envergure.

1.4.2.2 Documentation relative au projet

Les PCI OAB/OIBT des plantations forestières préparés au cours de la première phase ont été validés en par la Commission des Experts de la 21^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Ministres au cours de cette première étape de la phase II. Son édition sera finalisée au cours de la seconde étape de la phase II en 2009.

L'OIBT a mis à la disposition de la Coordination du projet de nombreux documents qui ont servi d'inspiration aux gestionnaires du projet.

1.4.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet

Le projet a suivi les procédures en vigueur à l'OIBT en matière de suivi et d'évaluation en produisant deux rapports d'activités au cours de cette première étape soit un rapport tous les six mois. Deux réunions du Comité de Pilotage du projet ont été organisées à Libreville réunissant les représentants de l'OAB (Agence d'exécution), l'OIBT, le Ministère en charge des forêts du Gabon représentant des pays membres, l'Ambassade du Japon représentant les bailleurs de fonds du projet et le partenaire WWF-CARPO.

1.4.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts

La quasi-totalité des activités programmées pour la première étape de la phase II du projet PD 124/01 Rev.2 (M) ont été réalisées et achevées. Les ressources limitées de cette première étape ont été comblées par la contribution financière de WWF-CARPO ciblée pour les formations organisées dans les pays du Bassin du Congo sur l'aménagement durable des forêts naturelles africaines et l'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits de gestion forestière. Ceci a permis de dégager des ressources financières nécessaires pour anticiper sur les activités de 2009 relatives au démarrage du processus d'élaboration des PCI au Liberia (produit 1.2).

Le budget alloué aux consultants nationaux était largement sous-estimé, ce qui a nécessité souvent des réallocations au sein du même produit entre la ligne sous-traitance et celle de la consultance.

1.4.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés

Le principal facteur externe qui a eu une influence sur l'exécution du projet et qui aurait pu être anticipé est en rapport avec les problèmes de fonctionnement de l'OAB qui se sont amplifiés au cours de l'année 2008.

En outre, il convient de signaler la démobilisation des Groupes Nationaux de Travail (GNT) dans certains pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo et Gabon) à cause du manque de financement. En effet, les processus d'élaboration des PCI dans lesdits

pays grâce auxquels les GNT recevaient des subsides sont arrivés à termes. En revanche, les GNT n'ont pas connu de renforcement des capacités pour élaborer des stratégies de recherche de financement pour remplir leurs missions. Il s'avère nécessaire de mener avec urgence des actions de redynamisation de ces structures et de les coacher dans la recherche des financements qui les permettront de poursuivre les activités de vulgarisation des PCI nationaux et de renforcement des capacités des acteurs dans l'utilisation desdits PCI.

I.5 Recommandations

Afin d'assurer une exécution plus efficace de la seconde étape de la phase II et de la phase III du projet il faudrait :

- Renforcer la coopération avec les organisations engagées vers les objectifs similaires à ceux du projet au niveau régional ou sous-régional. Il s'agit particulièrement de WWF, IUCN, COMIFAC, PFBC, CIFOR, GTZ, AFD et le Bureau Régional du FSC qui ont des volets gestion durable des forêts avec des accents particuliers sur la certification et la bonne gouvernance dans secteur forestier ;
- Nouer une coopération plus forte avec la Commission Européenne, à travers le processus FLEGT (Préparation des Accords Volontaires de Partenariats) ; l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) initié par plusieurs membres du PFBC dont la Commission Européenne avec pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économiques, écologiques et sociales et qui met en partenariat le CIRAD, CIFOR, FRM, l'Université de Louvain en Belgique et le WRI ;
- Encourager les pays participants qui ne disposent pas encore d'ensembles de PCI nationaux à rechercher des financements en dehors du projet pour mettre en place leurs normes. Ceci peut se faire en soumettant à l'OIBT des projets présentés par des gouvernements des pays concernés mais en étroite concertation, et cohérence avec le projet régional. Cette approche a déjà été adoptée par le Congo, mais sans véritable concertation avec le projet régional ;
- Encourager les pays qui disposent déjà des PCI nationaux à mettre en place des dispositifs réglementant la pratique des audits de l'aménagement forestier dans le cadre des PCI OAB/OIBT adaptés aux différents contextes nationaux ;
- Trouver dans l'urgence une solution pour palier au départ imminent des Directeurs Techniques de l'OAB qui assuraient régulièrement l'Intérim du Secrétaire Général de l'OAB fréquemment en mission hors de Libreville et dont l'un, le Directeur Technique en charge des Politiques et Législations Forestières est directement impliqué dans la cogestion du projet avec le Coordonnateur Régional du Projet ; en effet, si son absence n'est pas suivie de la désignation d'un remplaçant, celle-ci entrainera la paralysie et l'arrêt du projet.
- Doter le projet d'un assistant technique junior à temps plein qui appuierait le Coordonnateur Régional dans le suivi des activités du projet à partir du siège de l'OAB à Libreville. Ceci serait utile, car, tout le personnel technique et financier de l'OAB impliqué dans l'exécution du projet est démobilisé parce que n'ayant pas perçu de salaire depuis plusieurs mois.

- Autoriser le projet à utiliser les services ponctuels d'un comptable privé pour assurer la comptabilité du projet comme cela a été fait au cours de la première phase par le premier Coordonnateur du projet.

Partie II. Texte principal

Contenu du projet

II.1 Le projet complet

Le projet PD 124/01 Rev.2(M) trouve son origine dans le constat que L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Organisation africaine du bois (OAB) encouragent l'aménagement durable des forêts dans leurs pays membres. La plupart des membres de l'OAB sont également membres de l'OIBT¹, ce qui offre des possibilités de coopération et de coordination. Les deux organisations ont adopté en outre des stratégies similaires de promotion de l'aménagement forestier durable (AFD) par la mise en œuvre de Principes, critères et indicateurs (PCI). Cependant, chacune des organisations avait son ensemble de critères et indicateurs.

Ainsi La Décision 4(XXIV) de l'OIBT a demandé la formulation de ce projet dans le but d'élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB pour la promotion et l'application de principes, critères et indicateurs (PCI) OAB/OIBT de l'aménagement durable des forêts africaines, qui mènerait par la suite à l'élaboration de systèmes crédibles d'évaluation et de certification.

Etant donné que chacune de ces deux organisations disposait de son référentiel (C&I pour l'OIBT et PCIV pour l'OAB) il a fallu dans un premier temps rendre les PCI de l'OAB pleinement compatibles avec les C&I de l'OIBT. Ce qui a été réalisé en 2001. Ainsi, les deux organisations ont pu publier conjointement un nouveau référentiel pour la région intitulé « Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts africaines ». Rendant ainsi la mise en œuvre de ce projet conjoint possible.

Une étude préparatoire du projet a été conduite entre janvier et Avril 2001 dans neuf pays membres de l'OAB par des consultants. Le rapport de l'étude des consultants a été présenté dans un atelier régional tenu du 25 au 26 mai 2001, et c'est des résultats dudit atelier qu'a été conçu le présent projet.

Après des révisions successives, l'accord de projet a finalement été signé le 27 mars 2003 à Libreville au Gabon par le Directeur Exécutif de l'OIBT et le Secrétaire Général de l'OAB. La mise en œuvre effective du projet a commencé en Août 2003.

Le projet est basé au siège de l'OAB à Libreville et mène des activités dans dix pays participants membres à la fois de l'OAB et de l'OIBT. Ces pays sont : le Cameroun, la

¹ Les membres communs comprennent le Cameroun, la République Centrafricaine, la RD du Congo, la Rép. du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Liberia, le Nigéria et le Togo. Les pays membres de l'OAB non-membres de l'OIBT sont l'Angola, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, et la Tanzanie.

République Centrafricaine (RCA), le Congo, la République Démocratique du Congo (RDC), le Gabon, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Togo et le Nigeria. Il est à noter que le Nigeria, qui est actuellement membre de l'OIBT n'a pas été pris en compte au moment de la conception du projet car il ne faisait pas encore partie de l'OIBT.

II.1.1 Objectifs

II.1.1.1 Objectif de développement

Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

II.1.1.2 Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des PCI applicables au niveau national, des mécanismes de consultation efficaces, la sensibilisation, les connaissances et les compétences parmi les responsables politiques et les intervenants en matière d'AFD, et des dispositions de surveillance/audit.

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des instruments communs pour l'élaboration et la mise en application des Principes, critères, indicateurs et vérificateurs pour l'AFD au niveau national et au niveau de l'UFA, des mécanismes efficaces de consultation et de diffusion pour le partage des connaissances et la coordination des initiatives, ainsi qu'une réserve d'instructeurs formés au niveau régional.

Dans le présent contexte, le terme "capacité" se réfère à: i) ressources humaines (formation de personnel), ii) capacité institutionnelle (gestion du changement, développement institutionnel et organisationnel, équipement), iii) conditions habilitantes (politique et cadre réglementaire), et iv) information et connaissances.

II.1.2 Justification

II.1.2.1 Problèmes à traiter

Les actions menées par les pays africains pour résoudre les problèmes de l'aménagement forestier ont été importantes et quelques fois efficaces vis-à-vis des problèmes locaux. Cependant, elles sont loin de répondre aux conditions requises pour réaliser l'aménagement durable des forêts naturelles de la région et accroître le développement du reboisement et des plantations. Bien que les situations varient d'un pays à l'autre, la plupart des pays partagent un grand nombre de problèmes, et bien que certains pays aient accompli plus de progrès que d'autres (le Ghana et le Cameroun, selon Poore & Thang 2000), ceux-ci sont encore loin d'atteindre le but de l'AFD. Les problèmes communs fournissent une base à une approche régionale pour assister les pays dans leurs efforts.

Le problème de la gestion des forêts dans la région africaine peut se diviser en deux questions principales: i) l'exploitation non durable des forêts de production existantes, et ii) le déboisement, l'envahissement et la dégradation. Cette dernière question est quant à elle en grande partie posée par la faiblesse du contrôle des autorités forestières. En effet, bien que les forêts puissent contribuer à soulager le problème sous-jacent de la pauvreté dans les régions rurales en créant plus d'emploi et de revenus à partir de produits ligneux et non ligneux, elles ne sont pas en mesure de maîtriser une agriculture non durable et une exploitation minière incontrôlée.

Il est reconnu que les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre, et ceci a été pris en compte lors de la planification des interventions détaillées des pays participant au projet. En effet, il avait bien été établi que les principales composantes de l'AFD, telles qu'elles sont définies dans les C&I de l'OIBT et de l'OAB étaient en grande partie absentes dans la plupart des pays de la région. Toutefois la situation a beaucoup évolué ces dernières années.

Ces problèmes étaient la conséquence de politiques faibles et de la faible priorité accordée au secteur forestier dans la quête pour le développement de facteurs qui sont toujours présents dans les pays. Bien que certains responsables politiques en soient conscients, le coût de l'inaction n'est pas connu et ne peut donc guider les investissements publics et les réformes politiques. En outre, une transparence limitée ne permet pas aux intervenants de dûment défendre leurs intérêts légitimes.

A la conception du projet, la performance médiocre des exportations de bois tropicaux africains représentait un sujet de préoccupation supplémentaire. En effet, au début des années 2000, dans l'Union européenne qui constituait le principal marché, les préoccupations écologiques liées aux bois tropicaux d'origine africaine avaient contribué à la baisse de la part du marché des importations totales de l'UE en grumes et sciages de la région africaine. La part du marché de la région pour le contreplaqué demeurant pratiquement inchangée. Ces dernières années avant la crise financière de 2008, les exportations de bois ont connu un accroissement. Le marché asiatique s'est révélé important pour les grumes tandis que celui de l'Union européenne demeure la principale destination des débités et des contreplaqués. Mais

les menaces de boycott de bois vers le marché européen sont de plus en plus élevées en l'absence de gouvernance, respect de la législation forestière des pays et des principes de gestion durable des forêts.

Même s'il y a eu des évolutions positives en rapport avec les problèmes qui avaient été identifiés à la conception du projet, ceux demeurent intacts dans certains pays à cause du niveau d'évolution variable observé dans les pays. Dans d'autres ils n'ont encore été complètement résolus. En effet, si l'on ne fait pas face à ces problèmes les pays africains membres de l'OIBT

- i) ne seront pas en mesure de démontrer, sur les marchés internationaux, que leurs produits ligneux à l'exportation proviennent de sources gérées de façon durable, entraînant une érosion encore plus importante des parts de marché et peut-être des réductions excessives du prix de vente durant les périodes d'offre excédentaire de bois tropicaux.
- ii) ne seront pas en mesure de mettre en application les Critères et Indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement forestier durable ni d'en rendre compte à court ou à moyen terme.
- iii) risquent d'adopter des approches différentes d'élaboration de leurs PCI et de leurs normes de certification, rendant difficile leur comparaison et leur reconnaissance finale par le marché international.
- iv) n'auront pas les moyens de mettre en œuvre des systèmes efficaces de vérification et d'audit au sein d'un cadre commun, ralentissant par là le progrès du contrôle des pratiques illégales et autres pratiques non durables.
- v) ne seront pas à même de progresser dans la coopération et les échanges d'expériences sur l'élaboration de C&I, de normes de performance et de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement.
- vi) jouiront seulement d'un nombre limité de bénéfices de l'OAB en tant que leur organisation coopérative régionale, compromettant peut-être même sa raison d'être à moyen terme. Ceci réduirait davantage le rôle de la coopération interafricaine au niveau gouvernemental, coopération qui est nécessaire, entre autres, pour promouvoir les intérêts de la région dans diverses enceintes internationales.

II.1.3 Situation escomptée à l'achèvement du projet

Au niveau national, les pays participants auront mis en place les éléments moteurs pour développer et progresser de façon constante et ponctuelle, vers la mise en application des C&I de l'OIBT dans leurs conditions spécifiques, y compris l'établissement i) d'un mécanisme consultatif pour le développement et le suivi des PCI, ii) d'une masse critique de responsables politiques, de représentants des différents acteurs, de professionnels forestiers et autres, qui ont été formés en

matière d'élaboration et d'application des C&I, iii) de cadres institutionnels de surveillance appropriés, et iv) de systèmes d'audit de l'AFD, ainsi que la consolidation d'autres mécanismes d'application effective.

Au niveau régional, les mécanismes de coopération entre les organismes et projets régionaux et l'OAB seront améliorés et la pérennité de l'Organisation assurée à long terme. Les pays membres auront harmonisé leurs cadres régionaux d'élaboration de normes de performance pour l'aménagement forestier, de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement, et de certification.

En tant que produit indirect du projet, des systèmes d'audit par des tiers, y compris la certification comme instrument, seront bien établis dans la région, certaines zones étant titulaires de certificats crédibles et des zones encore plus vastes évoluant par phases vers la réalisation du statut de certification.

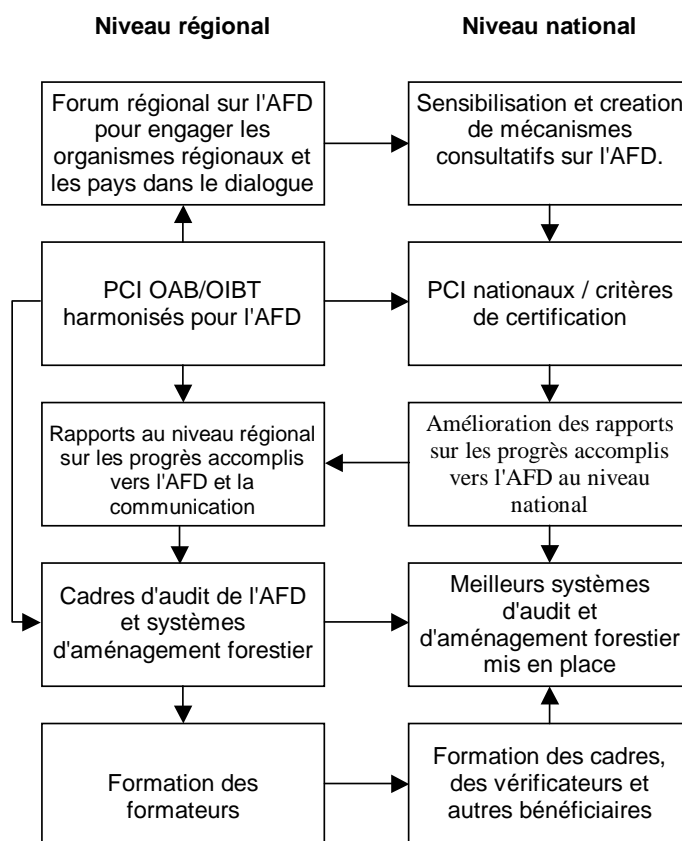
II.1.4 Stratégie du projet

La stratégie globale du projet dépend grandement de l'utilisation de l'OAB comme institution régionale, en mesure de fournir des mécanismes efficaces d'échange d'expériences, de facilitation de l'élaboration d'approches harmonisées/coordonnées pour le développement, la mise en application et le suivi des PCI pour l'aménagement forestier durable. Cette stratégie réduirait les coûts respectifs au niveau national et contournerait le problème des ressources humaines limitées dans la plupart des pays africains membres de l'OIBT. La stratégie du projet s'appuie en outre sur l'intérêt commun des pays africains de collaborer entre eux et de communiquer leurs messages communs sur l'AFD, sur le marché international et dans les enceintes de politique.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'AFD, au niveau national et au niveau de l'UFA. Bien qu'il soit entendu que chaque pays qui est un important producteur forestier doivent élaborer ses propres instruments réglementaires et promotionnels, des instruments régionaux tels que les PCI, les cadres de suivi et de rapports, et les systèmes d'audit et de certification, pourront être d'une utilité concrète.

La séquence logique de la stratégie du projet est présentée à la figure 1. Dans certains pays, les phases initiales sont déjà achevées (Cameroun, Ghana).

Figure 1 Stratégie du projet



Les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre. La classification faite à la conception du projet a évolué et se présente de la manière suivante :

- Les pays qui ont accompli des progrès vers l'aménagement durable des forêts et ont démarré la mise en œuvre des PCI qu'ils ont élaborés ; la gestion forestière des concessions forestières de certains de ces pays a été certifiée dans le système FSC ; toutefois, la capacité de mise en œuvre de l'aménagement forestier des acteurs forestiers demeure faible (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, et Ghana).
- Un pays (la RCA) qui a fait des progrès en aménagement forestier ; il a suffisamment avancé dans la formulation de ses PCI mais ne les a pas encore finalisés ; des tests de terrain du CIFOR avait été réalisés dans ce pays dans le cadre de l'élaboration des PCI régionaux OAB/OIBT.
- Des pays dans lesquels des efforts en aménagement durable des forêts sont en cours mais l'élaboration des PCI n'a pas encore démarré (Nigeria et Togo; certains pays de l'OAB qui n'ont pas encore adhéré à l'OIBT tels que la Guinée Equatoriale et la Tanzanie).
- Les pays qui ont besoin de réaliser de profondes réformes de leur cadre législatif et réglementaire pour faciliter l'aménagement durable des

forêts (République Démocratique du Congo et Liberia ; Angola et Sao Tome et Principe) ; les deux derniers ne sont pas membres de l'OIBT.

La stratégie du projet comprend trois phases d'activités:

Phase I Renforcement des capacités au niveau régional et national dans des pays membres sélectionnés.

Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi les bénéficiaires dans des pays sélectionnés.

Phase III Renforcement des capacités parmi les bénéficiaires dans les autres pays membres de l'OIBT.

Les phases II et III comprennent un appui aux pays participants au niveau régional.

Le projet tirera pleinement profit de l'expérience et des connaissances existantes dans les pays de la région et d'autres régions. La stratégie proposée fait appel aux complémentarités ainsi qu'à la participation de tous les groupes d'intervenants dans le but d'éviter une situation où les petites et moyennes entreprises indigènes, les forêts villageoises, etc., seraient désavantagées.

Les instruments liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT sont développés au niveau régional, et utilisés lors de l'exécution des activités d'appui au niveau national. Les différents pays sont inclus dans le programme progressivement, en tenant compte des contraintes actuelles posées par leur situation macro-économique et politique. Les différentes phases des produits du projet sont précisées à la section 6, intitulée Plan de travail.

II.1.5 Bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires des produits du projet sont les suivants:

- Concessionnaires, PME, forêts villageoises
- Autorités forestières
- ONG et autres groupes intéressés
- Organisations, organismes et programmes régionaux

II.1.6 Les produits

Objectif spécifique 1

Produit 1.1 *Un forum/mécanisme de consultation ouvert, participatif et représentatif (par ex. organe national) sur l'AFD créé/identifié dans les pays participants pour le suivi des progrès accomplis vers l'AFD et la consultation sur les questions de politique. Le règlement intérieur de ce forum sera documenté et le forum sera soutenu par un organisme national responsable identifié qui agira également en tant*

qu'organisme coordonnateur.

Le produit 1.1 ne sera pas réalisé par le projet dans les pays où un forum consultatif national forestier existe déjà sous d'autres initiatives (par ex. Programme national forestier ou autre processus), mais le projet leur fournira un appui.

- Produit 1.2 *Critères nationaux PCI/certification élaborés* grâce à un processus de grande envergure dans le cadre des PCI OIBT/OAB au niveau national et au niveau des UFA, ainsi qu'à d'autres initiatives forestières pertinentes.

L'élaboration des PCI nationaux est effectuée par des Groupes nationaux de travail (GNT) ayant une représentation ouverte et équilibrée de tous les groupes d'intervenants pertinents, chargés d'élaborer des PCI/normes de certification pour l'AFD dans tous les pays participants. Les GNT ont des procédures démocratiques de prise de décision et de résolution des différends, et leurs travaux sont indépendants de toute influence injustifiée (par ex. de la part de la source de financement).

Ce produit ne s'applique pas au Cameroun, au Gabon ou au Ghana, où des PCI/normes de certification existent déjà ou sont en cours d'élaboration sous un autre programme. Cependant, le projet fournit certains apports aux fins d'assurer la compatibilité avec les PCI OAB/OIBT.

- Produit 1.3 *Meilleure information grâce à des rapports périodiques au niveau national* sur les progrès accomplis vers le but d'AFD, en appliquant un format général commun aux PCI.

Meilleures dispositions ou cadres nationaux de surveillance/audit (interne/externe) conçus, institués et mis en application, et amélioration des conditions réglementaires prescrites pour l'aménagement forestier (exprimées sous forme de règlements, codes de conduite révisés, etc.) dans les pays participants.

- Produit 1.5 *Personnel forestier et spécialistes formés* en matière de mise en œuvre des PCI et d'audit de l'aménagement forestier durable dans chaque pays, et d'essais de terrain des PCI OAB/OIBT dans deux pays sélectionnés.

Objectif spécifique 2

- Produit 2.1 *PCI OAB/OIBT provisoires harmonisés* officiellement présentés à la Conférence ministérielle de l'OAB

- Produit 2.2 *Forum consultatif au niveau régional* pour la promotion de l'AFD

institué de concert avec les principaux groupements d'intéressés, représentés par leurs organisations régionales compétentes.

- Produit 2.3 *Cadre d'audit des forêts africaines* développé et mis à l'essai, y compris directives et vérification pour les PCIV, *système d'aménagement forestier au niveau des UFA* et définition de dispositions institutionnelles et organisationnelles adéquates. Les éléments du système d'aménagement forestier couvrent des aspects tels que les inventaires, les placettes d'échantillonnage permanentes (PEP), les plans d'aménagement, la réglementation de l'exploitation, les directives d'exploitation à faible impact, les directives sylvicoles, les méthodes de conservation de la biodiversité, les questions sociales, le suivi et le contrôle, et la recherche.
- Produit 2.4 *Minimum de 60 instructeurs formés* au niveau régional en matière d'élaboration, d'application de mise en œuvre et d'audit des PCI OAB/OIBT au niveau des UFA.
- Produit 2.5 *Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée* en tant qu'instrument de coopération et de consultation entre ses pays membres pour la promotion et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

La diffusion comprendrait des rapports périodiques au niveau régional sur les progrès accomplis vers l'objectif d'aménagement forestier durable et les problèmes qui y sont liés, basés sur des données et des rapports nationaux (produit 1.3), en utilisant comme base le modèle élaboré par l'OIBT.

Tableau 3 Programmation des produits du projet en trois phases

Produit	Phase I	Phase II	Phase III
1.1	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 9 pays
1.2	PCI/normes de certification nationales établies dans 4 pays	PCI/normes de certification nationales établies dans 2 pays	
1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 6 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 9 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 9 pays
1.4	Cadre de suivi/audit dans 5 pays	Cadre de suivi/audit dans 9 pays	Cadre de suivi/audit dans 9 pays
1.5	Formation dans 2 pays	Formation dans 9 pays	Formation dans 9 pays
2.1	PCI OAB/OIBT pour forêts naturelles (2.1.1 & 2.1.6)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles - préparation (2.1.2 - 2.1.5)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles approuvés (2.1.6)
2.2		Forum régional opérationnel (2.2.4)	Forum régional opérationnel (2.2.4)
2.3		Atelier régional et diffusion (2.3.7 - 2.3.8)	
2.4		Formation régionale (2.4.1 - 2.4.4)	Formation régionale (2.4.5)
2.5	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1 - 2.5.6)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)

II.1.7 Budget

Les contributions au budget du projet par source de financement sont réparties entre l'OIBT et l'OAB comme suit (USD) :

Tableau 4 Contributions de l'OAB et de l'OIBT au financement du projet

USD	OAB	OIBT	Total global
Phase I	345 500	1 269 965	1 615 465
Phase II	87 000	864 070	951 070
Phase III	174 000	1 444 144	1 618 144
Total	606 500	3 578 178	4 184 678

Il convient de noter que l'OIBT n'est pas en mesure de financer les interventions au niveau national dans les pays non-membres de l'OIBT, ce qui est le cas de l'Angola, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe et de la Tanzanie. Le cofinancement d'activités parallèles dans ces pays doit être par conséquent favorisé.

L'OAB fera office de promoteur du cofinancement parallèle pour ses Pays membres non membres de l'OIBT. Les séminaires et ateliers régionaux, auxquels seront invités d'autres donateurs, serviront de forums à cet effet.

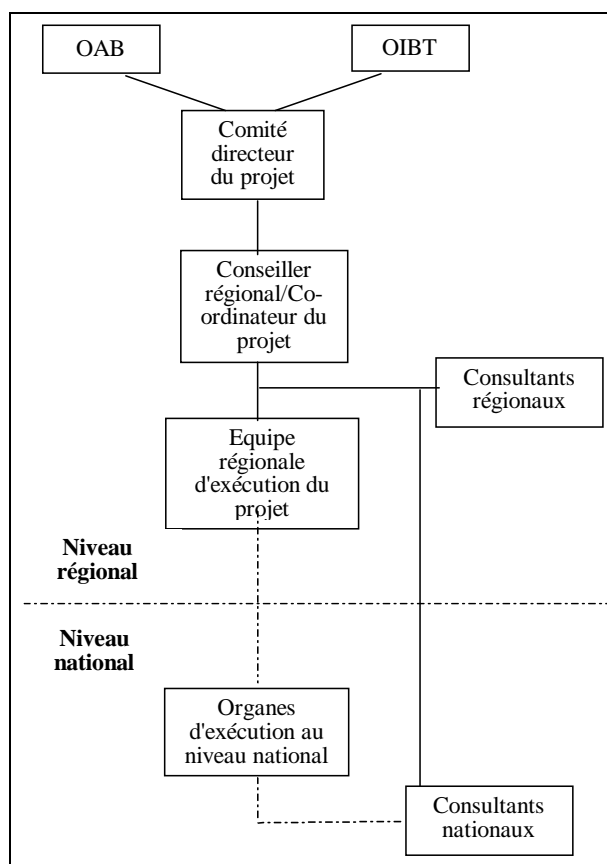
II.1.8 Structure de gestion du projet

Le projet est exécuté par l'Organisation Africaine du Bois en coopération avec le Secrétariat de l'OIBT, la répartition des tâches est donnée par le tableau 4 ci-après.

La structure de gestion du projet (voir organigramme figure 2) est composée des éléments suivants:

- Comité Directeur du projet composé de représentants de la direction de l'OAB et de la direction de l'OIBT;
- Coordonnateur du projet qui fera également fonction de Conseiller régional sur la mise en œuvre des PCI (les termes de référence du Conseiller régional figurent en annexe);
- Equipe régionale du projet, composée de membres désignés du personnel professionnel de l'OAB, chacun ayant été assigné des responsabilités précises pour la mise en œuvre des activités du projet au niveau régional;
- Organes nationaux d'exécution (centres de coordination de l'OAB, organisations engagées par contrat pour l'exécution des activités du projet au niveau national, etc.).

Figure 2 Organisation du Projet



Le Conseiller régional est engagé par l'OIBT et il/elle sera responsable d'assurer par contrats les apports du projet au niveau national. L'appui nécessaire au Conseiller régional sera fourni par le biais du suivi assuré par le Secrétariat de l'OIBT et sur demande, selon qu'il conviendra.

Tableau 5 Distribution des responsabilités d'exécution du projet

Produit/activité	OAB	OIBT ¹⁾
1.2.1-6		X
1.2.1-15		X
1.3.1-4		X
1.4.1-6		X
1.5.1-7		X
2.1.1	X	
2.1.2		X
2.1.3	X	
2.1.4		X
2.1.5		X
2.1.6	X	
2.2.1	X	
2.2.2	X	

Produit/activité	OAB	OIBT ¹⁾
2.2.3	X	
2.2.4	X	
2.3.1		X
2.3.2	X	
2.3.3		X
2.3.4		X
2.3.5		X
2.3.6	X	
2.3.7		X
2.3.8		X
2.4.1		X
2.4.2	X	
2.4.3		X
2.4.4		X
2.4.5		X
2.5.1		X
2.5.2	X	
2.5.3		X
2.5.4	X	
2.5.5	X	
2.5.6		X
2.5.7		X

II.1.9 Conformité aux objectifs de l'AIBT

Le projet contribue à la réalisation des objectifs énoncés à l'article premier de l'Accord de la façon suivante (les lettres se réfèrent aux paragraphes de l'article premier):

- (a) Par la création de forums au niveau régional et national, les produits du projet offrent des cadres de consultation, de coopération et d'élaboration de politiques entre les neuf pays membres de l'OIBT qui sont membres de l'OAB.
- (b) Le projet consolide le rôle de l'OAB dans la promotion du commerce des bois africains provenant de sources durables.
- (c) L'orientation du projet vers la mise en œuvre et l'application des PCI s'inscrit dans le cadre du développement durable.
- (d) Le projet vise le renforcement des capacités des membres de démontrer que les bois tropicaux et les produits ligneux des pays africains membres de l'OIBT proviennent de sources gérées de façon durable, telles qu'elles sont définies par les PCI OAB/OIBT.
- (e) Les produits du projet relatifs à la production de manuels et de matériel didactique, ainsi qu'à la formation en matière de systèmes d'aménagement forestier améliorés et d'audit de l'AFD, contribuent à l'objectif (f).
- (f) Le projet produira des rapports au niveau national et régional sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'AFD, qui comprendront des données sur la production et l'utilisation des bois tropicaux, ainsi qu'une importante diversité de facteurs qui détermineront son développement futur.
- (g) Les PCI pour les forêts de plantation contribueront à soutenir et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre et d'aménagement forestier, ainsi que la restauration des terres forestières dégradées.

- (h) Les PCI nationaux qui seront élaborés au cours de l'exécution du projet fourniront un cadre général, clairement établi, aux pays membres pour l'élaboration de politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durables des forêts productrices de bois d'œuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologique de la région africaine, dans le contexte du commerce des bois tropicaux.

Le projet se rapporte à huit des quatorze objectifs identifiés à l'article premier de l'Accord, et fournit un apport indirect de la majorité des autres objectifs.

II.1.10 Conformité au Plan d'action de l'OIBT

Le projet applique les stratégies transversales du Plan d'action de l'OIBT de la façon suivante:

- Offrir sa coopération, sa coordination et sa collaboration actives aux organisations internationales et autres enceintes internationales qui assurent les activités pertinentes aux objectifs, opérations et travaux statistiques de l'OIBT, en vue de mettre en commun les savoirs, réduire les redondances, renforcer les complémentarités et harmoniser les activités.

Le projet a établi un lien opérationnel étroit et exhaustif entre l'OIBT et l'OAB, honorant l'accord de coopération signé à Yaoundé, le 29 mai 2001.

- Encourager la participation active des acteurs non gouvernementaux, dont les associations industrielles et commerciales, les organisations environnementales et les groupes indigènes.

Les forums sur l'AFD au niveau régional et national qui sont soutenus par le projet sont transparents et ouverts à tous les principaux groupes d'acteurs, y compris leurs organisations régionales et nationales.

- Déployer des activités de relations publiques, de sensibilisation et d'éducation afin de mieux informer le public des buts et activités de l'Organisation.

Le projet organise un grand nombre d'ateliers et de stages de formation permettant d'exposer les participants aux objectifs et aux instruments de l'OIBT, en particulier les C&I.

- Appuyer le développement des ressources humaines.

Le projet forme un minimum de 60 spécialistes représentant les différentes parties prenantes dans chaque pays participant (une totalité de 560) ainsi que 60 instructeurs en matière de C&I, de systèmes d'audit et d'aménagement forestier, dans tous les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

- Appuyer la mise en commun des informations, savoirs et techniques dans l'intérêt de l'aménagement forestier durable, et pour de meilleures transformations et utilisations des produits et connaissance des marchés.

Les produits du projet liés aux PCI et aux manuels d'audit et de systèmes d'aménagement forestier, ainsi que les stages de formation à l'appui, contribuent directement à cette intervention stratégique. Le projet produira des informations sur les PCI aux fins de surveillance au niveau national et régional.

- Appuyer les projets de démonstration et les projets pilotes.

La mise à l'essai des PCI au niveau national est effectuée en partie dans les zones de projets pilotes achevés et encours financés par l'OIBT.

- Appuyer les études de recherche et développement et les projets destinés à améliorer la connaissance des marchés, les valorisations rentables des produits, leur application industrielle et une meilleure gestion forestière.

Le projet fournit de nouveaux outils pour la mise en œuvre de l'AFD (PCI, audit, systèmes d'aménagement forestier), et les activités du projet relatives à la certification contribueront à améliorer la connaissance des conditions requises par les marchés.

- Formuler et mettre à l'essai des directives, critères et indicateurs liés aux travaux de l'Organisation dans les domaines de gestion forestière et d'autres domaines autant que nécessaire.

Le projet met en œuvre les PCI OAB/OIBT harmonisés pour les forêts naturelles et élaborera des PCI pour les forêts de plantation en Afrique.

II.2 Le projet Etape 1 Phase II

A partir du contenu général du projet, et en fonction de la situation actualisée de la région les produits et activités suivants ont été identifiés pour être atteints pendant l'étape 1 de la phase II :

II.2.1 Objective spécifique 1

Produit 1.2 *Critères nationaux PCI/certification élaborés* grâce à un processus de grande envergure dans le cadre des PCI OIBT/OAB au niveau national et au niveau des UFA, ainsi qu'à d'autres initiatives forestières pertinentes.

Ce produit était visé à travers l'organisation du premier atelier national dans deux nouveaux pays notamment le Liberia et la RDC.

Produit 1.5 *Minimum de 25 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans chacun des 5 pays qui disposent déjà des*

PCI

Il s'est agi d'identifier les besoins de formation, d'élaborer les le programme de formation, produire du matériel didactique, et organiser des tests de terrain dans le cadre des travaux pratiques

II.2.2 Objectif spécifique 2

Produit 2.4 *Minimum de 20 instructeurs formés* au niveau régional en matière d'élaboration, d'application de mise en œuvre et d'audit des PCI OAB/OIBT au niveau des UFA.

On a complété la formation au niveau régional entamée pendant la Phase I (40 personnes ont été formées) de façon à atteindre l'effectif recherché qui est de 60 formateurs au moins. Cette formation complémentaire a concerné uniquement les pays francophones, les pays anglophones ayant déjà atteint l'objectif de 6 formateurs par pays.

Produit 2.5 *Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée* en tant qu'instrument de coopération et de consultation entre ses pays membres pour la promotion et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

La diffusion comprendrait des rapports périodiques au niveau régional sur les progrès accomplis vers l'objectif d'aménagement forestier durable et les problèmes qui y sont liés, basés sur des données et des rapports nationaux (produit 1.3), en utilisant comme base le modèle élaboré par l'OIBT.

II.2.3 Contexte du projet

II.2.3.1 Le cadre légal et institutionnel

Le Liberia et la RDC qui, à cause de la guerre ont connu un retard dans le cadre de la mise en place d'un cadre légal devant règlementer le secteur forêt, ont achevé les différentes réformes engagées. Tous ces deux pays disposent chacun d'un code forestier voté par le parlement du pays et d'un arsenal de textes règlementaires. Un domaine forestier permanent a été établi dans chacun des pays.

II.2.3.2 La mise en œuvre des aménagements forestiers et situation des audits de la gestion forestière et certification

Contrairement à ce qui fut observé au cours de la première phase, les pays du Bassin du Congo semblent avoir fait beaucoup de progrès vers l'aménagement durable des forêts. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt contre aucune en Afrique de l'Ouest.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour Le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) se sont révélés être

d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité sont mis en place. L'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à ce que les forêts soient gérées dans les pays membres sur la base des plans élaborés selon les PCI OAB/OIBT harmonisés.

II.2.4 Conception et organisation du projet

II.2.4.1 Conception du projet

Les problèmes qui sont à la base de la gestion non durable des forêts africaines ont été correctement analysés à la conception du projet. Ces problèmes concernent, tant les facteurs externes au secteur forestier qui causent le déboisement et l'envahissement, que les facteurs internes au secteur à l'origine des techniques d'exploitation non durable. Parmi ces facteurs internes on note effectivement les mauvaises politiques forestières, les problèmes liés à l'illégalité dans le secteur forestier et des lacunes techniques concernant particulièrement le suivi de la gestion forestière (dont la faiblesse de la capacité institutionnelle). En conséquence la région Afrique se trouve particulièrement en retard en ce qui concerne la certification forestière, bien que la situation évolue rapidement et varie de manière considérable d'un pays à l'autre. Les différences entre pays ont été bien identifiées lors de la conception du projet, ainsi elles ont servi à classer les pays participants en quatre catégories et d'adopter pour chacun de ses pays une stratégie appropriée. La problématique du projet reste donc pertinente, et ceci s'illustre par un grand engouement des pays participants à bénéficier des activités du projet.

De même, le choix qui a été fait lors de la conception du projet d'aborder la problématique sous un angle régional est juste, car cela a permis de mieux capitaliser sur les efforts que les pays participants au projet ont fait en élaborant ensemble un set régional de PCI commun à toute la région dans le cadre de l'OAB. Cette approche permet aussi d'échanger d'expériences entre différents pays se trouvant à des niveaux différents dans leur évolution vers l'aménagement durable des forêts. Enfin, cette approche devrait permettre une utilisation plus efficace des rares moyens dégagés en évitant de multiplier les structures administratives de gestion du projet dans différents pays membres.

En revanche, la très courte durée (une année) et la faiblesse des ressources disponibles pour la première étape de la seconde phase n'a pas permis de réaliser un nombre significatif d'activités et de produits. De même six (06) pays seulement ont été effectivement concernés par les activités du projet.

II.2.4.2 Organisation du projet

L'organisation du projet telle qu'elle a été conçue au départ (figure 2) prévoit que l'OAB exécute le projet en coopération avec l'OIBT. Un comité directeur qui se réunit périodiquement et dans lequel siège les représentants de l'OAB, de l'OIBT, des pays membres (le Ministère gabonais en charge des forêts), un représentant des bailleurs fonds et du partenaire WWF. L'existence d'un tel comité directeur est assez classique

dans les projets de l'OIBT pour le suivi et l'orientation. Le comité s'est réuni deux fois durant la première étape de la phase II du projet et a bien joué son rôle.

Selon la répartition des responsabilités entre l'OAB et l'OIBT donnée au tableau 5, toute la plus grande partie de l'exécution du projet est toujours sous la responsabilité de l'OIBT. En outre le document du projet note que « Les activités dont l'OIBT est responsable seront exécutées par le Conseiller régional/Coordinateur du projet engagé par l'OIBT. » Donc ces activités reposent en grande partie sur la personne du Coordonnateur régional (CR). Ce qui a été signalé à la première phase reste aussi valable au cours de cette première étape de la seconde phase, c'est-à-dire la nécessité de recruter un expert national junior qui jouera le rôle d'assistant technique du Coordonnateur. Ceci est d'autant plus urgent que le personnel de l'OAB démissionne de ses fonctions suite à plusieurs mois d'arriérés de salaires impayés par l'organisation.

II.2.5 Participation des bénéficiaires

Les bénéficiaires ciblés du projet sont : les Concessionnaires, PME, forêts villageoises, Autorités forestières, ONG et autres groupes intéressés, Organisations, organismes et programmes régionaux.

Pendant la première étape de la Phase II du projet, les sessions de formation qui ont été organisées dans les pays ont eu pour groupe cible : les cadres de l'administration forestière, le personnel des cellules d'aménagement au sein des entreprises forestières, le personnel des ONG environnementales nationales et internationales, des bureaux d'études et des universitaires (produit 1.5). De même au Liberia le lancement du processus d'élaboration des PCI a impliqué les représentants de tous les groupes de bénéficiaires qui font partie du groupe national de travail (produit 1.2).

De leur côté, les certificateurs FSC (EUROCERTIFOR, ICILA, SGS, SMARTWOOD) ont cité les PCI OAB/OIBT comme document de référence dans leurs propres référentiels techniques utilisés dans le cadre des audits de certification forestière.

En Afrique centrale et de l'ouest, les différentes initiatives relatives à la promotion de la bonne gouvernance et la légalité dans le secteur forestier que ce soit par les gouvernements (FLEGT), les ONG et le secteur privé (WWF-IUCN-TRAFFIC, FORCOMS, TTAP) s'appuient largement sur les PCI OAB-OIBT pour l'élaboration de leurs référentiels techniques et même sur l'expertise rendue disponible à l'OAB grâce à ce projet.

Le projet a poursuivi la mise en œuvre de la convention de coopération avec le Bureau Régional du Fonds Mondial pour la Nature pour l'Afrique Centrale (WWF-CARPO) et l'OAB. Il convient de rappeler que cette convention fait mention de manière explicite à la mise en œuvre des PCI et à l'appui à la réalisation du projet. Ainsi, pendant cette première étape du projet WWF-CARPO a contribué aux financements de certaines activités du projet. De même cette ONG a utilisée les PCI

OAB-OIBT comme référentiel technique pour l'évaluation de la gestion forestière chez ses partenaires du secteur industriel.

II.2.6 Exécution du projet

Le projet aurait pu avoir des écarts considérables dans son exécution car la phase d'identification a eu lieu en 2001 et le démarrage effectif n'a pu se faire qu'en août 2003 après une longue période de révision et de recherche de financement. Par ailleurs, la première étape de la seconde phase qui aurait démarré en août 2007 a plutôt démarré en janvier 2008 à cause de l'indisponibilité des fonds et la démission du premier Coordonnateur Régional du Projet. De même il y'avait logiquement des inquiétudes concernant les variations des coûts trop importantes par rapport aux estimations faites deux années à l'avance en plus de la baisse du cours du dollar américain.

II.2.7 Les écarts

Il n'y a pas eu d'écarts à l'issue de l'exécution de la première étape de la phase II. La quasi-totalité des activités programmées ont été réalisées et achevées. Seul le premier atelier du GNT de RDC en vue du lancement du processus d'élaboration des PCI n'a pas pu être organisé (Activité 1.2.6). En effet, il était prévu que cette activité soit exécutée en collaboration avec le partenaire WWF qui a donné son accord de réaliser cette activité en 2009.

II.2.8 Hypothèses et risques à la conception

Les risques identifiés à la conception du projet étaient liés à:

- i) La capacité de l'OAB à jouer son rôle dans l'exécution du projet qui pouvait s'avérer faible compte tenu des difficultés de fonctionnement auxquels l'OAB avait fait face ultérieurement.
- ii) Le manque d'enthousiasme de certaines ONGE impliquées dans la promotion de certains systèmes internationaux de certification forestière en Afrique.
- iii) Le faible enthousiasme d'une partie des pays membres ayant déjà fait d'important progrès vers la certification forestière.
- iv) Les Pays membres de l'OAB qui ne sont pas membres de l'OIBT risquent de ressentir qu'ils ne reçoivent pas les bénéfices de façon équitable sans justification, et par conséquent de ne pas souhaiter participer aux activités régionales.
- v) L'éventualité d'une participation limitée du secteur privé.
- vi) La tendance par les pays membres d'accorder plus d'importance aux projets nationaux plutôt qu'à un projet régional
- vii) La duplication des activités entre le projet régional et les projets nationaux
- viii) L'identification de consultants locaux compétents pourrait s'avérer difficile.

Tous ces risques paraissent pertinents, même si certains d'entre eux n'ont pas constitué d'entraves pour le projet, il était important de les identifier. Les points i à vi n'ont causé aucun problème étant donné que les administrations forestières des pays

membres, les ONG et le secteur privé ont pleinement participé aux activités du projet (voir la section sur la participation des bénéficiaires ci-dessus).

Par contre la faible capacité de l'OAB à tenir ses responsabilités tel que montrée par le tableau 5 ci-dessus et ses problèmes de fonctionnement amplifiés au cours de l'année 2008 ont eu des conséquences qui ont tendance à ralentir l'avancement de l'exécution du projet suite à une surcharge de travail du Coordonnateur Régional. Cette situation pourrait à termes paralyser le projet.

En ce qui concerne les consultants nationaux, il y'a effectivement manqué de compétences dans un pays comme le Liberia mais le problème a vite été résolu par la mesure d'atténuation proposée qui consistait à faire appel à un spécialiste du Ghana comme consultant chargé de l'exécution des activités nationales a bien fonctionné.

Les problèmes les plus importants étaient plutôt liés à des risques dus à l'environnement bureaucratique général dans la région et à des facteurs externes au secteur forestier. Les lenteurs administratives et d'ordre bureaucratique ont résulté à un démarrage lent des activités dans différents pays participants.

II.2.9 Pérennité du projet au-delà de la l'étape 1 de la phase II due aux conditions d'exécution

La pérennité du projet au-delà de la première étape de la phase II concernée par ce rapport semble douteuse et dépendra fortement de la disponibilité du personnel de l'OAB, notamment celle d'un homologue au Coordonnateur Régional du Projet désigné par l'OAB pour assurer la cogestion financière et technique du projet. Par ailleurs il est important que le Coordonnateur se fasse assister par un expert junior et que les tâches de comptabilité du projet soient sous traitées à un bureau ponctuelle comme cela a été fait par le premier coordonnateur du projet.

II.2.10 Adéquation des apports du projet

Les ressources limitées de cette première étape ont été comblées par la contribution financière de WWF-CARPO qui ont été utilisées dans le cadre des formations organisées dans les pays du Bassin du Congo sur l'aménagement durable des forêts naturelles africaines et l'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits de gestion forestière (produit 1.5). Ceci a permis de dégager des ressources financière nécessaires pour anticiper certaines activités de la seconde étape de la phase II relatives au démarrage du processus d'élaboration des PCI au Liberia (produit 1.2).

Le budget alloué aux consultants nationaux était largement sous-estimé, ce qui a nécessité souvent des réallocations au sein du même produit entre la ligne « sous-traitance » et celle intitulée « consultance ».

II.2.11 Les principaux résultats de l'étape 1 de la phase II

Les principaux résultats de l'étape 1 de la phase II du projet pour les produits ci-dessus indiqués sont :

II.2.11.1 Produit 1.2 : Développement des PCI nationaux.

Pendant l'exécution de la première étape de la seconde phase, il était prévu d'entamer le processus d'élaboration des PCI nationaux dans un nouveau pays (le Liberia) et de poursuivre les efforts entamés en République Démocratique du Congo. Dans les deux cas, il était prévu d'organiser deux ateliers.

Liberia :

Une mission de prise de contact effectuée en juillet 2008 par le Coordonnateur de Projet, et au cours de laquelle les parties prenantes de la gestion durable des forêts ont été informées sur les activités du projet PD 124/01 Rev.2 (M) et la nature des appuis qui leur seront données en matière de développement des PCI de gestion durable des forêts libériennes selon le format OAB/OIBT. Cette mission a suscité l'engagement du Liberia à participer aux activités du projet avec la désignation officielle d'un coordonnateur national du projet. Un chronogramme des activités a ensuite été élaboré de manière conjointe. En décembre 2008, un premier atelier national de deux jours a été organisé pour informer les parties prenantes de la gestion des forêts du Liberia sur le processus d'élaboration des PCI nationaux à partir du référentiel régional OAB/OIBT et mettre en place un groupe national de travail. Cet atelier a connu une participation de 60 personnes représentant divers groupes d'acteurs intéressés par la gestion durable des forêts du Liberia. A l'issue de cet atelier un groupe national de travail composé de 15 personnes ont été désignées pour faire partie du GNT du Liberia. Ces personnes ont été choisies au sein des différents groupes d'intérêt (social, économique, environnemental) par les membres desdits groupes. A la suite de l'atelier constitutif du GNT, une formation a été organisée aux 15 membres du GNT Liberia afin de les préparer à la tâche de formulation des indicateurs, sous-indicateurs et vérificateurs qui figureront dans les PCI d'aménagement des forêts naturelles du Liberia. Au cours du même atelier de formation, le GNT Liberia a entamé ladite formulation.

RDC :

En RDC cette activité est menée en collaboration avec d'autres acteurs qui ont montré de l'intérêt tel que WWF-RDC. Il est apparu que la planification de ce partenaire n'a pas prévu la réalisation d'une telle activité au cours de l'année rapportée. Par ailleurs le budget prévu au stade 1 pour l'activité 1.2.6 n'aurait pas permis au projet PD 124/01 de démarrer l'activité sans la participation des partenaires.

Des contacts ont été pris avec les Groupes nationaux de Travail de la République du Congo et de la République Centrafricaine en vue de l'organisation d'ateliers de validation des PCI nationaux de gestion durable des forêts. Celui de la République du Congo a été organisé avec l'appui du WWFCARPO tandis que celui de la RCA n'a pas eu lieu pour des problèmes de calendrier et de logistique. Il convient de signaler que

ces deux ateliers sont prévus dans le cadre du plan d'action conjoint développé par le Projet PD/124 et WWFCARPO.

II.2.11.2 Produit 1.5 : Des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans 5 pays en matière d'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits forestiers

Les formations ont été organisées dans cinq (05) pays sur les cinq (05) prévus. Il s'agit du Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Ghana et Congo.

Cameroun : Deux consultants camerounais Messieurs Jervais NKOULOU et Jean-Baptiste NGODO ont identifié les besoins de formation, préparé les modules de formation et dispensé la formation à 26 représentants d'acteurs forestiers du 04 au 10 mai 2008. Ces consultants ont été eux-mêmes formés comme formateurs par le projet PD 124/01 Rev.2 (M) au cours de la première phase. Les personnes formées sont constituées de :

- 10 cadres de l'administration forestière et environnementale du Cameroun ;
- 08 personnes travaillant dans les ONG nationales et internationales ;
- 06 personnes travaillant dans les sociétés forestières ;
- 01 enseignant de l'Université de Yaoundé I ;
- 01 personne travaillant dans un bureau prestataire en inventaire et aménagement forestiers.

Gabon : Deux consultants Messieurs Antoine DISSAKI et Rémy MUKONGO ont identifié les besoins de formation, préparé les modules de formation et dispensé la formation à 23 représentants d'acteurs forestiers 16 au 21 juin 2008. Ces consultants ont été eux-mêmes formés comme formateurs par le projet PD 124/01 Rev.2 (M) au cours de la première phase. Les personnes formées sont constituées de :

- 14 cadres de l'administration en charge des forêts
- 3 personnes travaillant dans les ONG nationales et internationales
- 2 personnes travaillant dans des projets et Organisations internationales
- 3 personnes travaillant dans les sociétés forestières privées
- 1 personne travaillant dans un bureau de certification

Côte d'Ivoire : Deux consultants, Messieurs Behi Bro Hilaire et Kouadio Bouattenin ont identifié les besoins de formation, préparé les modules de formation et dispensé la formation à 24 représentants d'acteurs forestiers du 15 au 26 septembre 2008. Ces consultants ont été eux-mêmes formés comme formateurs par le projet PD 124/01 Rev.2 (M) au cours de la première phase. Les personnes formées sont constituées de :

- de l'Administration forestière centrale (5 stagiaires) ;
- de l'Administration forestière déconcentrée (4 stagiaires) ;
- des structures sous tutelle (5 stagiaires dont 3 de la société de développement des forêts (SODEFOR) et 2 de l'office ivoirienne des parcs et réserves (OIPR) ;

- de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur (2 personnes dont 1 du Département Eaux, Forêts et Environnement de l'INP-HB et 1 de l'Université de Cocody)
- du Groupe National de Travail de Côte d'Ivoire (GNT-CI) (2 stagiaires dont 1 du FSC) ;
- des ONG de l'environnement et du développement (4 stagiaires) ;
- des Associations et syndicats des travailleurs forestiers (1 stagiaire)
- des populations agricoles (1 stagiaire).

Ghana : Deux consultants Messieurs Joseph W. OSEI et Victor K. AGYEMAN ont identifié les besoins de formation, préparé les modules de formation et dispensé la formation à 26 représentants d'acteurs forestiers du 22 au 28 septembre 2008. Les personnes formées sont constituées de :

- 15 cadres de l'administration en charge des forêts
- 3 personnes travaillant dans les ONG nationales et internationales
- 1 universitaire
- 7 personnes travaillant dans le secteur privé

Congo : Deux consultants Messieurs Alain Ngoya Kessy et Donatien Nzala ont identifié les besoins de formation, préparé les modules de formation et dispensé la formation à 26 représentants d'acteurs forestiers du 23 au 28 novembre 2008. Les personnes formées sont constituées de :

- 19 cadres de l'administration en charge des forêts
- 1 personne de l'Université Marien Ngouabi
- 2 personnes travaillant dans les ONG nationales
- 4 personnes travaillant dans le secteur privé

II.2.11.3 Produit 2.4 : Formation supplémentaire des formateurs en matière d'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits forestiers

Un atelier régional de formation des formateurs en matière d'utilisation des PCI OAB/OIBT a été conjointement organisé du 26 au 31 Janvier 2009. Il s'agissait de compléter au niveau régional la formation des formateurs entamée pendant la Phase I (40 personnes ont été formées) de façon à atteindre l'effectif recherché qui est de 60 formateurs au moins. Cette formation complémentaire a concerné uniquement les pays francophones, les pays anglophones ayant déjà atteint l'objectif de 6 formateurs par pays. L'animation de cet atelier de formation était assurée par Indufor Oy, un Organisme Finlandais représenté par Madame Anni Blåsten, M. Jervais Nkoulou Consultant-Formateur du Secteur Forestier basé quant à lui, au Cameroun. L'atelier a par ailleurs bénéficié du concours du Dr. Marie Mbolu, Chargée de Cours à l'Université de Yaoundé.

L'atelier a connu participation de 22 personnes représentantes des Administrations forestières, des organisations non-gouvernementales (ONG), des institutions

forestières et des universités, venues entre autres de la République du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo (RDC), de la République du Gabon, et de la République Togo.

II.2.11.4 Produit 2.5 : Capacité consultative et de diffusion de l'OAB

- Le renforcement des capacités de l'OAB

Ce renforcement a consisté en l'appui technique à l'exécution du projet apporté par le Coordonnateur Régional. Le projet a permis un renforcement de la capacité de l'OAB sur le plan technique grâce à la mise à disposition d'un expert international qui appui la mise en œuvre des différents aspects liés aux PCI OAB-OIBT de gestion durable des forêts, ainsi que la production et la diffusion de différents documents techniques produits au sein de l'OAB.

II.2.12 Appréciation de la situation à la fin de l'étape 1 de la phase II par rapport à la situation préalable

Bien que de très courte durée (12 mois), et ne ciblant que quatre (04) produits sur les dix (10) que compte projet, l'étape 1 de la phase II a permis néanmoins d'enregistrer une évolution positive dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs à mettre en œuvre les PCI OAB/OIBT tant au niveau régional qu'au niveau des différents pays membres.

Au niveau régional, la situation préalable à la mise en œuvre de l'étape 1 de la phase II du projet était caractérisée par l'existence de 22 formateurs en matière d'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits de gestion forestière formés au cours de la phase I ; une activité améliorée de l'OAB dans ses pays membres grâce à l'exécution de la phase I mais qui a connu un ralentissement pendant près d'une année d'arrêt du projet. Il faut également signaler les problèmes de fonctionnement de l'OAB mentionnés plus haut.

La reprise du projet grâce à la mise en œuvre de l'étape 1 de la phase II a permis à l'OAB de renforcer son rôle de coordination technique vis-à-vis des états membres. Dans les six (06) pays qui ont participé aux activités du projet au cours de cette étape, il a été organisé un ou plusieurs ateliers sous la responsabilité de l'OAB à travers le projet PD 124/01 Rev. 2(M). De même il a été possible à des responsables de l'OAB d'effectuer des tournées dans les pays participants et d'appuyer les administrations forestières sur la problématique de la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Au niveau des pays participants, l'étape 1 de la phase II a surtout permis le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans le domaine des aménagements des forêts, l'utilisation des PCI OAB/OIBT et les audits de gestion forestière. Cent vingt-cinq (125) acteurs de la gestion durable ont été formés dans les cinq (05) pays. Il s'agit là d'une action concrète qui boostera la mise en œuvre effective des PCI sur le terrain moyennant la mise en œuvre des cadres règlementaires des audits de gestion forestière dans les pays.

De manière plus indirecte, le projet a contribué davantage à faire avancer le processus de certification forestière dans une région qui dans son ensemble accuse encore un grand retard, mais où des normes techniques sont en train de se mettre en place en liaison avec les PCI OAB-OIBT. Ces changements concernent soit la mise en place d'initiatives nationales de certification, soit la prise en compte des PCI OAB-OIBT dans des systèmes de certification existants.

II.2.13 Degré d'accomplissement des objectifs spécifiques du projet

L'étape 1 de la phase II a contribué à un progrès vers les objectifs spécifiques de la manière suivante :

Objectif spécifique 1

Les éléments spécifiques qui ont été établis incluent :

- Démarrage du processus d'élaboration des PCI au Liberia ;
- Cinq (05) sessions de formation ont été organisées sur l'aménagement durable des forêts naturelles africaines et l'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits de gestion forestière ; au cours de celles-ci, cent vingt-cinq (125) acteurs de la gestion durable ont été formés dans les cinq (05) pays dont : Vingt-six (26) au Cameroun, vingt-trois (23) au Gabon, vingt-quatre (24) en Côte d'Ivoire, vingt-cinq (25) au Ghana et vingt-six (26) en République du Congo ;

Objectif spécifique 2

Les éléments moteurs établis au niveau régional pendant la Phase I du projet comprennent :

- le renforcement des capacités en audits et aménagement forestiers au niveau régional, à travers l'organisation d'un atelier régional de formation des formateurs en audits de l'aménagement durable des forêts naturelles d'Afrique à l'intention des pays francophones d'Afrique membres de l'OAB et de l'OIBT pour compléter le pool de formateurs de 20 à 40 ; les vingt premiers formateurs ayant été formés au cours de la première phase ;
- le renforcement de la capacité de l'OAB par la mise en place d'un Coordonnateur qui met en œuvre le projet et facilite la communication entre l'OAB et ses pays membres participant au projet.

II.2.14 Impacts et pérennité des acquis de la première étape de la phase II

Les acquis de la phase I du projet ont été consolidés à l'issue de la première étape de la phase II. En effet, les PCI OAB-OIBT sont déjà utilisés de manière effective par des acteurs régionaux pour suivre ou mettre en place des systèmes de suivi de la gestion forestière soit dans le cadre de la certification forestière (PAFC-Gabon, référentiels des certificateurs selon le système de certification du FSC), soit dans le cadre du suivi indépendant en vue d'attester la légalité des opérations forestières (FORCOMS, WWF-TRAFFIC, FLEGT) ou dans d'autres évaluations (WWF, Agence

Française de Développement...). Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt.

L'utilisation des PCI devrait être renforcée dans les prochaines années avec l'appui que le projet compte donner aux pays participants dans la mise en place des cadres réglementaires des audits de gestion forestière sur la base des PCI OAB/OIBT ; ce qui grandirait l'impact du projet, et c'est principalement à travers l'incorporation des PCI dans les différents systèmes de suivi de la gestion forestière que les acquis du projet devront être pérennisés. Toutefois, cette pérennisation nécessite la poursuite de la mise en place des capacités humaines au niveau des pays.

II.2.15. Synthèse de l'analyse

Réalisation des objectifs spécifiques	Partiellement réalisés
Produits	Partiellement réalisés
Respect de l'échéancier	Délais sans gravité
Dépenses effectives	Légèrement inférieures aux prévisions
Potentiel de réplication	Potentiel important
Potentiel d'élargissement	Potentiel important

Note : les objectifs spécifiques et les produits tels que analysés ici concernent le projet dans son ensemble et par conséquent, il n'est pas possible de les réaliser entièrement pendant une seule étape de la phase II qui plus est a été de très courte durée avec des ressources relativement limitées.

Partie III : Conclusions et recommandations

III.1 Enseignements tirés

III.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet

Les progrès observés dans l'aménagement durable des forêts du bassin du Congo constituent un facteur déterminant dans le renforcement de la durabilité des acquis du projet. En effet, toutes les parties prenantes de l'aménagement durable des forêts africaines sont d'accords sur le fait que l'aménagement durable des concessions forestières de production à travers l'élaboration et l'application des plans d'aménagement forestier, progresse significativement dans les pays du Bassin du Congo. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Ce progrès a rendu évidente la contribution potentielle du secteur forestier à l'économie des pays et au développement social des populations riveraines. Les différents systèmes de certification mais aussi des lois en vigueur dans plusieurs pays prévoient le respect d'un cahier de charges pour garantir une amélioration directe des conditions et du cadre de vie des populations riveraines, à travers des investissements directs au niveau de l'éducation, des infrastructures et de la santé. Ainsi, les pays se rendent compte de l'utilité que les PCI OAB/OIBT pourraient leur offrir en tant qu'outil de suivi-évaluation de l'aménagement forestier durable en leur permettant d'aller au-delà du contrôle forestier classique en vigueur. En revanche, l'absence de cadre réglementaire des audits de gestion forestière sur la base des PCI OAB/OIBT ne facilite pas la systématisation de l'utilisation effective des PCI comme outil de suivi-évaluation.

Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt. Bien que le FSC ait son référentiel technique, tous les acteurs conviennent que l'élaboration d'un référentiel spécifique à la sous région est nécessaire et que celui-ci devrait s'appuyer sur les PCI OAB-OIBT. Comme cela a été observé à la fin de la première phase, une plus grande intégration de la certification dans la démarche du projet devrait assurer la durabilité de ses acquis car si à la conception du projet PD 124, il était question avec les PCI OAB/OIBT de préparer et sous-tendre la certification forestière, actuellement il faut l'accompagner et faciliter son développement.

Par ailleurs, deux pays ont signé des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne : le Ghana et la République du Congo. Les PCI OAB/OIBT ont servi de base pour la définition des grilles de vérification de la légalité dans les pays en question. Ainsi, l'interaction entre le projet et les initiatives liées à la promotion de la légalité (FLEGT particulièrement) est à poursuivre pour continuer à renforcer la durabilité des acquis du projet, étant donné que plusieurs autres pays se sont engagés sur la voie de négocier et conclure les Accord Volontaires de Partenariat (APV) avec l'Union européenne. Au niveau du secteur privé, plusieurs entreprises

forestières industrielles disposent actuellement d'attestation de légalité d'origine des bois en Afrique Centrale.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour Le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont continué d'être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité. L'OAB en tant que partenaire technique de la COMIFAC y a été présent et a continué à soutenir le fait que les PCI OAB/OIBT soient intégrés comme outil de conception, suivi et évaluation de la gestion forestière. Déjà, l'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à baser l'aménagement forestier dans les pays membres sur les PCI harmonisés OAB/OIBT.

Les impacts de la crise financière mondiale sur le secteur bois au cours de l'année 2008 ont poussé les pays d'Afrique Centrale d'envisager des mesures visant à alléger le poids de la fiscalité et parafiscalité forestières. Ce qui crée un environnement incitateur à la gestion durable. En outre, la crise financière mondiale a attiré l'attention sur l'intérêt du développement d'un marché domestique du bois (national et intra africain) ; le commerce du bois étant actuellement fortement dépendant des marchés internationaux.

Les formations organisées au niveau national dans les pays membres au cours de cette première étape de la phase II sont décisives pour une bonne appropriation des résultats du projet au niveau de chaque acteur forestier. A cet effet, elles sont essentielles pour la pérennisation des acquis du projet. De telles formations devraient s'étendre à tous les pays participant au projet et même toucher beaucoup plus d'acteurs qu'il avait été prévu à la conception du projet.

Parmi les facteurs qui pourraient affecter négativement la durabilité du projet, l'état actuel du fonctionnement de l'OAB et son avenir sont inquiétants.

III.1.2 Enseignements relatifs à l'exécution

III.1.2.1 Organisation et gestion du projet

La mise à disposition d'un Coordonnateur Régional par l'OIBT pour renforcer la capacité de l'OAB s'est montrée encore plus pertinente au cours de cette première étape de la seconde phase du projet. En effet, les problèmes de fonctionnement de l'OAB semblent s'être amplifiés au cours de l'année 2008 avec les difficultés financières que cette organisation connaît suite au non paiement des cotisations financières des pays membres. Ces problèmes se manifestent par une démobilitation de son personnel qui souffre des conséquences liées à plusieurs mois d'arriérés de salaire. Le poste de Directeur en charge des aménagements forestiers et de la certification, vacant depuis plusieurs années, n'a pas encore été pourvu. Au moment où ce rapport est écrit, les deux autres directeurs jusque-là en poste sont partants. Le chef de service en charge des statistiques et de la documentation et qui jouait en même temps le rôle d'assistant technique au Coordonnateur Régional a démissionné depuis le mois de mai 2009 pour rejoindre la Communauté Economique des Etats de

l'Afrique Centrale (CEEAC). Les appuis prévus au niveau du personnel d'appui (comptabilité, secrétariat et chauffeur sont inexistant).

III.1.2.2 Documentation relative au projet

Les PCI des plantations OAB/OIBT des plantations forestières préparés au cours de la première phase ont été validés en par la Commission des Experts de la 21^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Ministres au cours de cette première étape de la phase II. Son édition sera finalisée au cours de la seconde étape de la phase II en 2009.

L'OIBT a mis à la disposition de la Coordination du projet de nombreux documents qui ont servi d'inspiration aux gestionnaires du projet.

III.1.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet

Le projet a suivi les procédures en vigueur à l'OIBT en matière de suivi et d'évaluation en produisant deux rapports d'activités au cours de cette première étape soit un rapport tous les six mois. Deux réunions du Comité de Pilotage du projet ont été organisées à Libreville réunissant les représentants de l'OAB (Agence d'exécution), l'OIBT, le Ministère en charge des forêts du Gabon représentant des pays membres, l'Ambassade du Japon représentant les bailleurs de fonds du projet et le partenaire WWF-CARPO.

III.1.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts

La quasi-totalité des activités programmées pour la première étape de la phase II du projet PD 124/01 Rev.2 (M) ont été réalisées et achevées. Les ressources limitées de cette première étape ont été comblées par la contribution financière de WWF-CARPO ciblée pour les formations organisées dans les pays du Bassin du Congo sur l'aménagement durable des forêts naturelles africaines et l'utilisation des PCI OAB/OIBT et audits de gestion forestière. Ceci a permis de dégager des ressources financière nécessaires pour anticiper sur les activités de 2009 relatives au démarrage du processus d'élaboration des PCI au Liberia (produit 1.2).

Le budget alloué aux consultants nationaux était largement sous-estimé, ce qui a nécessité souvent des réallocations au sein du même produit entre la ligne sous-traitance et celle de la consultance.

III.1.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés

Le principal facteur externe qui a eu une influence sur l'exécution du projet et qui aurait pu être anticipé est en rapport avec les problèmes de fonctionnement de l'OAB qui se sont amplifiés au cours de l'année 2008.

En outre, il convient de signaler la démobilisation des Groupes Nationaux de Travail (GNT) à cause du manque de financement. En effet, les processus d'élaboration des PCI nationaux grâce auquel les GNT recevaient des subsides sont arrivés à termes.

En revanche, les GNT n'ont pas connu de renforcement des capacités pour élaborer des stratégies de recherche de financement pour remplir leurs missions. Il s'avère nécessaire de mener avec urgence des actions de redynamisation de ces structures et de les coacher dans la recherche des financements qui les permettront de poursuivre les activités de vulgarisation des PCI nationaux et de renforcement des capacités des acteurs dans l'utilisation desdits PCI.

III.2 Recommandations

Afin d'assurer une exécution plus efficace de la seconde étape de la phase II et de la phase III du projet il faudrait :

- Renforcer la coopération avec les organisations engagées vers les objectifs similaires à ceux du projet au niveau régional ou sous-régional. Il s'agit particulièrement de WWF, IUCN, COMIFAC, PFBC, CIFOR, GTZ, AFD et le Bureau Régional du FSC qui ont des volets gestion durable des forêts avec des accents particuliers sur la certification et la bonne gouvernance dans secteur forestier ;
- Nouer une coopération plus forte avec la Commission Européenne, à travers le processus FLEGT (Préparation des Accords Volontaires de Partenariats) ; l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) initié par plusieurs membres du PFBC dont la Commission Européenne avec pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économiques, écologiques et sociales et qui met en partenariat le CIRAD, CIFOR, FRM, l'Université de Louvain en Belgique et le WRI ;
- Encourager les pays participants qui ne disposent pas encore d'ensembles de PCI nationaux à rechercher des financements en dehors du projet pour mettre en place leurs normes. Ceci peut se faire en soumettant à l'OIBT des projets présentés par des gouvernements des pays concernés mais en étroite concertation, et cohérence avec le projet régional. Cette approche a déjà été adoptée par le Congo, mais sans véritable concertation avec le projet régional ;
- Encourager les pays qui disposent déjà des PCI nationaux à mettre en place des dispositifs réglementant la pratique des audits de l'aménagement forestier dans le cadre des PCI OAB/OIBT adaptés aux différents contextes nationaux ;
- Trouver dans l'urgence une solution pour palier au départ imminent des Directeurs Techniques de l'OAB qui assureraient régulièrement l'Intérim du Secrétaire Général de l'OAB fréquemment en mission hors de Libreville et dont l'un, le Directeur Technique en charge des Politiques et Législations Forestières est directement impliqué dans la gestion du projet avec le Coordonnateur Régional du Projet ; en effet, si son absence n'est pas suivie de la désignation d'un remplaçant, celle-ci entraînera la paralysie et l'arrêt du projet.
- Doter le projet d'un assistant technique junior à temps plein qui appuierait le Coordonnateur Régional dans le suivi des activités du projet à partir du siège de l'OAB à Libreville. Ceci serait utile, car, tout le personnel technique et financier de l'OAB impliqué dans l'exécution du projet est démobilisé parce que n'ayant pas perçu de salaire depuis plusieurs mois.

- Autoriser le projet à utiliser les services ponctuels d'un comptable privé pour assurer la comptabilité du projet comme cela a été fait au cours de la première phase par le premier Coordonnateur du projet.

Responsable du rapport

Nom : François HIOL HIOL

Fonctions : Coordonnateur Régional du projet PD 124/01 Rev.2(M)

Date : 15 septembre 2009

Visa du Secrétaire Général de l'Organisation Africaine du Bois